

extrait
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le 5 janvier, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHON, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 12

Présents : Bernard MICHON ; Coralie BOURDELAIN ; Thierry MAZILLE ; ; Jean-Marc BELLEVILLE ; Catherine REAULT ; Stéphane MASTROPIETRO ; Lionel FIAT ; ; Frédéric GEROMIN ; Alain GUIMET ; Frédéric GEROMIN
Absents : Christelle DEROUET ; Vincent PELLETIER ; Jean-Paul BELLIN
Procurations : Laurence LEROUX à Thierry MAZILLE ; Sandrine GAYET à Bernard MICHON

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Thierry MAZILLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Date de la convocation : 15 décembre 2015

DELIBERATION N° 2 :

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION CONTRAT NATURA 2000

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la présidence du Comité de Pilotage pour le site NATURA 2000 est actuellement assurée par le Maire de Revel et que la structure porteuse du DOCOB est la commune de Revel;

Il convient, comme chaque année, de délibérer sur le projet et le plan de financement du poste de l'animateur lié au DOCOB.

Comme les années précédentes, ce poste est subventionné à 100 %.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce projet et le plan de financement suivant :

Coût du projet : 26.805,60 €
Subvention État : 13.402,80 €
Subvention EU : 13.402,80 €

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 5 janvier 2016.
Pour extrait

Bernard MICHON
Maire de Revel,

